

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Février, à 15 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à FONTENAY LE COMTE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	<b>TITULAIRES</b>	
<b>CC</b> <b>VENDÉE SÈVRE AUTIZES</b>  <b>10 / 15</b>	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
<b>CC</b> <b>SUD VENDÉE LITTORAL</b>  <b>7 / 14</b>	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	BRODU Léonne	STE GEMME LA PLAINE (suppléante)
	GANDRIEU James	STE PEXINE
	BOURNEL	STE RADEGONDE DES NOYERS
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
<b>CC</b> <b>PAYS FONTENAY</b> <b>VENDÉE</b>  <b>16 / 22</b>	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRÉ
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDÉE
	MAROT Roger	LONGEVES
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
	FILLON Nicolas	MOUZEUIL ST MARTIN
	BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
	SAVINEAU Michel	PISSOTTE
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ
PHILIPPOT Xavier	VOUVANT	
<b>CC PAYS DE</b> <b>LA CHATAIGNERAIE</b>  <b>4 / 10</b>	GOURMAUD Yvon	ANTIGNY
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
<b>AGGLO 2 B 1 / 1</b>	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
<b>Totaux Délégués présents :</b> <b>38/64</b>		

**Pouvoirs :**

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	
METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS	
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. LEGERON
LAMY Judicaël	LA TAILLÉE	à Mme DAVID
LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE	à M. LANDAIS
BOBINEAU Joël	MERVENT	à M. BOULARD
<b>Représentés : 07/64</b>	CHATELLIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST
		à M. GUENION

**Excusés**

POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE

**Total présents et  
représentés : 45/64**

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

### **OBJET : CTEAU VENDEE AVAL ET LONGEVES DELIB 10 CS 27-02-2023**

Le CTEau Vendée aval et Longèves a entamé sa deuxième année avec un bon nombre d'actions réalisées/engagées en 2022 avec un montant de dépenses de **1,139M€ TTC, soit 74%** des actions de ce CTEau inscrites au budget.

- Pour la partie marais :
  - La lutte contre **les plantes envahissantes** a été rendu très délicate du fait des forts développement et du manque de moyen humain (entreprises). Une stratégie spécifique aux **Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)** a été engagée afin de mieux comprendre et appréhender cette thématique particulièrement onéreuse (260 000€ à l'échelle du SmVSA en 2022, avec un solde à charge équivalent à 10% des recettes de la taxe GEMAPI) et inquiétante (nouvelles espèces, envahissements conséquents, ...). Cette stratégie sera exposée au Comité de Pilotage et au prochain Comité Syndical en mars prochain, afin de bénéficier des financements du Conseil Départemental de la Vendée pour les exercices 2022 et 2023.

Suite au bilan annuel, accompagné de la Fédération de Pêche de la Vendée, le SmVSA établi le plan d'actions pour la saison à venir, et pour 2023 **il est proposé de consulter des entreprises équipées de godet spécifiques** pour soulager l'arrachage manuel avec du mécanique sur les voies d'eau les plus difficiles.

Egalement, POLLENIZ prestataire sur le lot n°1 (secteur de Champagné) a fait savoir qu'elle ne pouvait accepter la reconduction du marché avec les prix fixés initialement en 2020. Il y a donc lieu de se prononcer pour une nouvelle consultation d'entreprises sur ce lot.

Dans cette même logique d'efficience, une étude de faisabilité sur l'aménagement de la cale de la plaine des sports à Fontenay-aux-Érables est en cours sur le Comte, afin de mieux centrer le chantier de faucardage sur la partie centre-ville, et ainsi diminuer les coûts annuels (pour rappel : environ 15 000 € HT/km). Les premiers éléments rendus par le cabinet SICAA Etudes indiquent une enveloppe bien trop conséquente qui nécessite d'être révisée (111 000 € HT). Selon les résultats de cette étude, le SmVSA pourrait solliciter différents partenaires financiers en intégrant l'action à la stratégie des EEE, et ainsi reporter la mise en œuvre sur l'exercice 2024.

**Le Comité Syndical à l'unanimité, après en avoir délibéré autorise le Président à :**

- Consulter, retenir et signer toutes les pièces nécessaires au bon accomplissement des actions de lutte contre la jussie, dont :
  - l'arrachage mécanique avec une ou plusieurs entreprises équipées de matériel spécifique pour un montant de 35 000 € TTC ;
  - une entreprise spécialisée pour l'arrachage manuel sur le secteur de Champagné / Ouest Petit Poitou pour un montant de 50 000 € TTC ;
- Reconduire les marchés avec les entreprises EAULIBRE / EDIVERT pour un montant de 110 000 € TTC ;
- Signer la convention de partenariat avec l'IIBSN pour la lutte de la jussie sur les Marais Mouillés de la Sèvre et des Autizes pour un montant de 75 500 € TTC ;
- Signer le devis de la Fédération de Pêche de la Vendée pour 3 000 € TTC ;
- Intégrer au budget 2023 les montants indiqués ci-avant (273 500 € TTC) ;
- Solliciter les partenaires financiers.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme,  
LE PRESIDENT,  
Arnaud CHARPENTIER